

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Sweet Bomb Original Rezept

Révisé le: 21.04.2021

Numéro de matériel: KB716

Page 1 sur 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Sweet Bomb Original Rezept

UFI: QKQ3-C5NA-S00D-QJ7R

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Arôme

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Culami GmbH & Co. KG
Rue: Grimbergstrasse 10-12
Localité: D-45889 Gelsenkirchen
Téléphone: 0209/17765011
E-mail: support@culami.com
Personne à contacter: Philip Behrendt

Importateur / Metteur sur le marché Suisse

Nom de la société: noSmoky (Supper GmbH)
Rue: St. Klemensstrasse 10
Localité: CH-2544 Bettlach
Téléphone: +41 (0)32 621 69 10
E-mail: info@nosmoky.ch
Numéro de revers: 8113
Personne compétente selon l'annexe 2 OChim (e-mail): info@nosmoky.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse: 145 (24 h, gratuit depuis la Suisse)
depuis l'étranger: +41 44 251 51 51
Urgences sanitaires: 144
Numéro d'urgence: 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:
Sensibilisation respiratoire/cutanée: Sens. cut. 1
Mentions de danger:
Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage**

Cinnamaldéhyde
4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-3(2H)-one

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Sweet Bomb Original Rezept

Révisé le: 21.04.2021

Numéro de matériel: KB716

Page 2 sur 10

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation appropriée de recyclage ou d'élimination.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Désignation			Proportion
	N° CE	N° index	N° REACH	
	Classification SGH			
121-33-5	Vanilline			2 - < 5 %
	204-465-2		01-2119516040-60	
	Eye Irrit. 2; H319			
104-55-2	Cinnamaldéhyde			0,1 - < 1 %
	203-213-9		01-2119935242-45	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1A; H315 H319 H317			
3658-77-3	4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-3(2H)-one			< 0,1 %
	222-908-8			
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1A; H302 H319 H317			

Libellé des phrases H et EUH: voir rubrique 16.

Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Désignation	Proportion
	Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ETA		
121-33-5	204-465-2	Vanilline	2 - < 5 %
	cutané: DL50 = > 2000 mg/kg; oral: DL50 = 3300 mg/kg		
104-55-2	203-213-9	Cinnamaldéhyde	0,1 - < 1 %
	par inhalation: CL50 = 757,04 mg/l (vapeurs); cutané: DL50 = > 2000 mg/kg; oral: DL50 = 2220 mg/kg		
3658-77-3	222-908-8	4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-3(2H)-one	< 0,1 %
	oral: ETA = 500 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou si des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Un traitement médical est nécessaire.

Après contact avec les yeux

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Sweet Bomb Original Rezept

Révisé le: 21.04.2021

Numéro de matériel: KB716

Page 3 sur 10

Rincer immédiatement avec précaution et abondamment avec un rince-œil ou avec de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas de vomissement, tenir compte du risque d'aspiration.

Tox Info Suisse: 145 (24 h, gratuit depuis la Suisse)

depuis l'étranger: +41 44 251 51 51

Urgences sanitaires: 144

Numéro d'urgence: 112

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction à l'environnement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome isolant et une combinaison de protection chimique. Combinaison de protection intégrale.

Informations complémentaires

Utiliser un jet d'eau pulvérisée pour protéger les personnes et refroidir les récipients dans la zone dangereuse. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards au moyen d'un jet d'eau pulvérisée. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas rejeter dans les canalisations ni dans les eaux.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Indications générales**

Veiller à une ventilation suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, kieselguhr, absorbant d'acides, absorbant universel). Traiter le matériau absorbé conformément à la rubrique élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Manipulation sûre: voir rubrique 7

Équipement de protection individuelle: voir rubrique 8

Élimination: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Sweet Bomb Original Rezept

Révisé le: 21.04.2021

Numéro de matériel: KB716

Page 4 sur 10

Aucune mesure particulière de protection contre l'incendie n'est nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux de stockage et les récipients**

Tenir le récipient bien fermé.

Indications pour le stockage en commun

Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

Classe de stockage selon TRGS 10 (Liquides combustibles ne pouvant être affectés à aucune des classes de stockage 510: précitées)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Arôme

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
Type de DNEL				
104-55-2	Cinnamaldéhyde			
DNEL travailleur, long terme		par inhalation	systémique	21,878 mg/m ³
DNEL travailleur, aigu		par inhalation	systémique	65,63 mg/m ³
DNEL travailleur, long terme		cutanée	systémique	1,562 mg/kg p.c./j
DNEL consommateur, long terme		par inhalation	systémique	2,605 mg/m ³
DNEL consommateur, long terme		cutanée	systémique	0,186 mg/kg p.c./j
DNEL consommateur, aigu		cutanée	systémique	0,56 mg/kg p.c./j
DNEL consommateur, long terme		orale	systémique	2,083 mg/kg p.c./j
DNEL consommateur, aigu		orale	systémique	6,25 mg/kg p.c./j

Valeurs PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Compartiment environnemental		
121-33-5	Vanilline	
Eau douce		0,118 mg/l
Eau de mer		0,012 mg/l
Sédiment d'eau douce		58,22 mg/kg
Sédiment marin		5,822 mg/kg
104-55-2	Cinnamaldéhyde	
Eau douce		0,021 mg/l
Eau de mer		0,002 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,021 mg/kg
Sédiment marin		0,002 mg/kg
Sol		0,004 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures de protection et d'hygiène**

Enlever immédiatement les vêtements souillés ou imprégnés. Établir et respecter un plan de protection de la peau!

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Sweet Bomb Original Rezept

Révisé le: 21.04.2021

Numéro de matériel: KB716

Page 5 sur 10

Se laver soigneusement les mains et le visage avant les pauses et à la fin du travail, se doucher si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser sur le lieu de travail.

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, seuls des gants de protection chimique portant le marquage CE avec numéro de contrôle à quatre chiffres doivent être portés. Les gants de protection chimique doivent être sélectionnés en fonction du poste de travail, selon la concentration et la quantité de substances dangereuses. Il est recommandé de vérifier avec le fabricant des gants la résistance chimique des gants de protection mentionnés ci-dessus pour des applications particulières.

Protection du corps

Porter des vêtements de protection.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique:	Liquide	
Couleur:	limpide	
Odeur:	caractéristique	
Valeur du pH:		non déterminé
Changements d'état		
Point de fusion:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		non déterminé
Point d'éclair:		>60 °C
Inflammabilité		
Solide/liquide:		non applicable
Gaz:		non applicable
Risques d'explosion		
Le produit n'est pas: explosible.		
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Température d'auto-inflammation		
Solide:		non applicable
Gaz:		non applicable
Température de décomposition:		non déterminé
Propriétés comburantes		
Le produit n'est pas: comburant.		
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité (à 20 °C):		1,031 g/cm ³
Solubilité dans l'eau:		facilement soluble
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau:		non déterminé
Densité de vapeur relative:		non déterminé
Vitesse d'évaporation:		non déterminé
9.2. Autres informations		
Teneur en solides:		non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Sweet Bomb Original Rezept

Révisé le: 21.04.2021

Numéro de matériel: KB716

Page 6 sur 10

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune réaction dangereuse ne se produit en cas de manipulation et de stockage conformes à l'usage prévu.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable lors d'un stockage à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue.

10.4. Conditions à éviter

aucune

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Désignation				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
121-33-5	Vanilline				
	orale	LD50 3300	Rat	ECHA	OECD Guideline 401
		mg/kg			
	cutanée	LD50 > 2000	Rat	ECHA	OECD Guideline 402
		mg/kg			
104-55-2	Cinnamaldéhyde				
	orale	LD50 2220	Rat	ECHA	
		mg/kg			
	cutanée	LD50 > 2000	Rat	ECHA	OECD Guideline 402
		mg/kg			
	par inhalation (4 h), vapeur	LC50 757,04	Rat	ECHA	
		mg/l			
3658-77-3	4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-3(2H)-one				
	orale	ATE 500			
		mg/kg			

Effet irritant et corrosif

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Cinnamaldéhyde, 4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-3(2H)-one)

Effets cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Sweet Bomb Original Rezept

Révisé le: 21.04.2021

Numéro de matériel: KB716

Page 7 sur 10

Danger par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations sur les essais

Le mélange est classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: écotoxique.

N° CAS	Désignation					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
121-33-5	Vanilline					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LC50 57 mg/l	96 h	Pimephales promelas	ECHA	OECD Guideline
						203
	Toxicité aiguë pour les algues	ErC50 120 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella	ECHA	OECD Guideline
				subcapitata		201
	Aiguë	EC50 36,79	48 h	Daphnia magna	ECHA	OECD Guideline
	Toxicité pour les crustacés	mg/l				202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 10 mg/l	21 d	Daphnia magna	ECHA	other: OECD 202
104-55-2	Cinnamaldéhyde					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LC50 > 3,5	96 h	Poecilia reticulata	ECHA	OECD Guideline
		mg/l				203
	Toxicité aiguë pour les algues	ErC50 16,09	72 h	Chlorella vulgaris	ECHA	OECD Guideline
		mg/l				201
	Aiguë	EC50 119,558	48 h	Daphnia magna	ECHA	other: estimated
	Toxicité pour les crustacés	mg/l				dat
	Toxicité aiguë pour les bactéries	(71 mg/l)	3 h	Boues activées	ECHA	ISO 8192

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Désignation			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
121-33-5	Vanilline			
	OECD 301C	97 %	14	
	Biodégradable.			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Désignation	Log Pow
121-33-5	Vanilline	1,17
104-55-2	Cinnamaldéhyde	2,107

BCF

N° CAS	Désignation	BCF	Espèce	Source
104-55-2	Cinnamaldéhyde	8,3	Fish	ECHA

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Sweet Bomb Original Rezept

Révisé le: 21.04.2021

Numéro de matériel: KB716

Page 8 sur 10

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Autres indications

Ne pas rejeter dans les canalisations ni dans les eaux. Ne pas laisser pénétrer dans le sous-sol/la terre.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations pour l'élimination**

Ne pas rejeter dans les canalisations ni dans les eaux. Ne pas laisser pénétrer dans le sous-sol/la terre. Élimination conformément aux prescriptions des autorités.

Suisse: élimination conformément aux prescriptions fédérales, cantonales et communales, en particulier à l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610) et à l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81).

Élimination des emballages non nettoyés et produits de nettoyage recommandés

Les emballages non contaminés et entièrement vidés peuvent être recyclés. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance elle-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/SDR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.

14.3. Classes de danger pour le transport:

Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations UE**

Restrictions d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Entrée 3

Indications relatives à la directive IED 2010/75/UE (COV): 95,283 % (982,363 g/l)

Indications relatives à la directive COV 2004/42/EG: 95,699 % (986,656 g/l)

Indications relatives à la directive SEVESO III 2012/18/EU: N'est pas soumis à la directive SEVESO III

Réglementations nationales

Restriction d'emploi: Respecter les restrictions d'emploi pour les jeunes (§ 22 JArbSchG).

Instruction technique sur la qualité de l'air (TA Luft) I: 5.2.5: substances organiques, exprimées en carbone total pour m >= 0.50 kg/h: conc. 50 mg/m³

Proportion: 95,46 %

Instruction technique sur la qualité de l'air (TA Luft) II: 5.2.5. I: substances organiques pour m >= 0.10 kg/h: conc. 20 mg/m³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Sweet Bomb Original Rezept

Révisé le: 21.04.2021

Numéro de matériel: KB716

Page 9 sur 10

Proportion: 3,09 %
 Instruction technique sur la qualité de l'air (TA Luft) III: 5.2.5.II: substances organiques pour m >= 0.5 kg/h: conc. 0.10 g/m³
 Proportion: 0,28 %
 Classe de danger pour les eaux (WGK): 3 - fortement dangereux pour les eaux
 Statut: Classification des mélanges conformément à l'annexe 1, n° 5 AwSV
 Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions d'hypersensibilité de type allergique.

Substances sensibilisantes (TRGS 907)

N° CAS	N° CE	Désignation	Évaluation
104-55-2	203-213-9	Cinnamaldéhyde	Sh

Suisse

Loi sur les produits chimiques (LChim, RS 813.1)
 Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)
 Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81)
 Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610)
 Ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route (SDR, RS 741.621)
 Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux, RS 814.201)
 La classification et l'étiquetage sont effectués conformément à l'OChim en relation avec le règlement (CE) n° 1272/2008.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour les substances contenues dans ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche contient des modifications par rapport à la version précédente dans la ou les rubrique(s):
 2,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16.

Abréviations et acronymes

CLP: Classification, labelling and Packaging
 REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals UN: United Nations
 CAS: Chemical Abstracts Service
 DNEL: Derived No Effect Level
 DMEL: Derived Minimal Effect Level
 PNEC: Predicted No Effect Concentration
 ATE: Acute toxicity estimate
 LC50: Lethal concentration, 50%
 LD50: Lethal dose, 50%
 LL50: Lethal loading, 50%
 EL50: Effect loading, 50%
 EC50: Effective Concentration 50%
 ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
 NOEC: No Observed Effect Concentration
 BCF: Bio-concentration factor
 PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
 vPvB: very persistent, very bioaccumulative
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
 RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships IBC: Intermediate Bulk Container
 VOC: Volatile Organic Compounds
 SVHC: Substance of Very High Concern
 SDR: Ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route (Suisse)
 Abréviations et acronymes: voir le répertoire sous <http://abk.esdscom.eu>

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Sweet Bomb Original Rezept

Révisé le: 21.04.2021

Numéro de matériel: KB716

Page 10 sur 10

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Méthode de classification
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul

Libellé des phrases H et EUH (numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Version suisse

Version 1.0 (CH)

Date de révision: 21.04.2021

Adaptations pour la Suisse: rubriques 1.3 (importateur et personne compétente), 1.4 et 4.1 (numéro d'urgence Tox Info Suisse), 13 (OMoD/ORRChim), 14 (ADR/SDR), 15 (législation suisse), 16 (SDR).

Autres informations

Ces indications se fondent sur l'état actuel de nos connaissances; elles ne constituent toutefois pas une garantie des propriétés du produit et ne fondent aucun rapport juridique contractuel. Le destinataire de nos produits est tenu de respecter sous sa propre responsabilité les lois et dispositions en vigueur.

(Les données relatives aux composants dangereux ont été reprises de la dernière fiche de données de sécurité en vigueur du fournisseur amont.)